



Avril 2011

Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95
« Ensemble pour être plus forts »



Toi + Moi, pour aller au bout de nos Rêves !

Souvent, pour décrédibiliser les syndicats, les patrons et le gouvernement avec un « brin » de malice, nous rappellent dans les médias le faible taux de syndicalisation des salariés français :

- seulement 6 % des salariés sont syndiqués

Dans la Fonction Publique ce taux peut s'élever jusqu'à 10% (4 % pour la CGT)!

Et c'est vrai que malgré l'existence de 8 confédérations syndicales ce taux est largement insuffisant pour créer les conditions de conquête sociale, dans un contexte où l'affrontement avec le patronat et le gouvernement se durcit.

La CGT compte plus de 700 000 adhérents et reste la première organisation syndicale.

Pour autant, 18 millions d'hommes et de femmes sont salariés en France dans le privé ou dans le public.

On se rend très vite compte de la marge de progression possible du taux de syndicalisation pour donner la force indispensable aux syndicats pour inverser le cours des choses....

Le syndicalisme concerne tout le monde, pas forcément au même moment, pas forcément pour les mêmes raisons....

On peut être concerné à titre individuel: notation, mutation, harcèlement, licenciement, etc...

Et l'on est toujours concernés collectivement: salaire, conditions de travail, retraite, statut, services publics en tant qu'agent ou qu'usager (santé, éducation....).

Le syndicalisme n'est pas « réservé » à certains plus dévoués, plus disponibles, plus à l'écoute, ou plus « grandes gueules » meneurs ou leaders ; des militants qui sauraient à notre place « ce qui est bon pour nous » ? Les syndicalistes sont tout simplement des collègues avec leurs qualités et leurs défauts !

Lors de négociation avec le patronat ou avec le gouvernement, la CGT consulte ses syndiqués avant de signer ou non un accord collectif.

Dans notre section, nous nous efforçons de vous informer au mieux, pour vous permettre de vous forger votre propre opinion sur l'actualité. L'information peut être diffusée par l'intermédiaire de la messagerie (pour ceux qui le souhaitent), par la distribution de tracts, par des tournées de services, par des HMI, par consultation de notre site internet et par la diffusion de notre journal « le vilain petit canard ».

Nous n'avons surtout pas la prétention d'être parfait, et vos critiques, si elles sont constructives seront toujours appréciées et permettront de nous améliorer.

1600 agents dans une quarantaine de sites composent la DDFIP du Val d'Oise!

Chacun pourra comprendre aisément que pour mener une activité syndicale offensive et efficace, sur le terrain, il faut des moyens (humains, financiers, droits syndicaux suffisants etc...).

Un syndicat n'existe que grâce à ses syndiqué(e)s, leur nombre, le niveau de leur implication impactent directement la satisfaction des besoins et des revendications exprimés.

La CGT a besoin de vous, de toi, pour être encore plus efficace!

Si tu as des questions, des hésitations, tu peux nous contacter par messagerie

Une formation syndicale « découverte de la CGT » est organisée le **17 juin à Cergy** au local syndical. .

Cette formation est ouverte aux nouveaux syndiqués et aux sympathisants qui souhaitent mieux connaître la CGT. (Chaque agent a le droit de participer à une formation syndicale dans la limite de 18jours par an.)

La pédagogie pratiquée dans les stages CGT, est basée sur l'échange entre les stagiaires et les animateurs. Car il n'y a pas ceux qui savent, et les autres ...Chacun compte pour un! C'est bien dans la diversité, dans le débat d'idées que l'on pourra construire ensemble l'outil efficace dont les agents ont plus que besoin à la DDFIP.

Ca avance lentement mais surement !

Un protocole d'accord établissant les règles de gestion entre le SPL et le SIP d'Ermont est en cours de préparation depuis le mois de janvier.

La direction a certes tracé le cadre mais les mises au point sont laborieuses à définir.

Le SPL a envoyé un courrier à tous les locataires des immeubles gérés par la ville d'Ermont leur précisant les nouvelles modalités de réception. Celles-ci ont lieu :

- chaque première semaine du mois,
- le matin de la deuxième semaine,
- sur rendez-vous le reste du temps.

Notons que des difficultés persistent car beaucoup de locataires continuent à venir au fil de l'eau. Les collègues du SIP préviennent alors le SPL qu'une personne les attend au guichet.

Notons qu'une réunion va enfin réunir l'ensemble des protagonistes dans les prochains jours.

La tension est encore palpable même si la situation tend à s'améliorer à la vitesse de la tortue.

Rappelons que ces difficultés persistent depuis près de 10 mois et que la patience de l'ensemble des protagonistes pourrait bien atteindre ses limites avec l'arrivée de la campagne IR si les choses n'évoluent pas plus rapidement.

Voici venu le temps des notations !

Et pour les actionnaires ?

En 2009, les profits dégagés par les entreprises du CAC 40 s'élevaient à 47 milliard d'€ dont 36 ont été versés en dividendes aux actionnaires, soit 76,5%.

La même année l'impôt sur les sociétés, considéré comme une charge insupportable pour la compétitivité des entreprises, représentait 21 milliard d'€, en baisse de 28% sur 2008.

- En 2010, avec 13% d'augmentation ce sont 40 milliards qui leur ont été versés

- Pour 2011, les prévisions annoncent 43 milliards, soit près de 10% de plus

- Pour 2010 en Europe, ce sont 228 milliards de dividendes que les actionnaires ont reçus, avec une augmentation de 14% sur 2009

Comme tous les ans, la saison des notations fait son lot d'insatisfaits. En effet, avec les suppressions de postes, le chef de service omet souvent de tenir compte de la charge de travail réelle. Il résume souvent notre activité à 2 phrases bateau souvent les mêmes d'une année sur l'autre, alors que l'on aimerait qu'il reconnaisse enfin la dégradation de notre travail et nos efforts pour fournir aux usagers un service public de qualité !

Quand ce n'est pas le laïus du chef qui nous déçoit, c'est souvent la note en elle-même.

N'avons-nous jamais entendu un sempiternel « je vous mets la note pivot, qui n'est pas une sanction, car vous avez eu une majoration l'année précédente. Et les notes doivent tourner » ! Nous sommes démunis face au manque de reconnaissance de notre travail ; l'ensemble des agents font les frais d'un système de quotas absurde que nous dénonçons.

Comment faire appel de la notation ?

Il faut d'abord savoir que tous les agents peuvent faire un recours en notation. Après la réception de la fiche de notation, vous avez 8 jours pour la rendre signée et 2 mois pour faire appel devant la CAPL (commission administrative paritaire local). Cette commission est présidée par l'administrateur des finances publiques et est composée des membres de l'administration et des organisations syndicales représentantes du personnel. Il est vivement conseillé de se rapprocher des élus locaux CGT pour la rédaction du recours en notation et de les informer des conditions dans lesquelles l'agent a été noté. La CGT Val d'Oise a prévu 2 journées de permanences avec **les CAPistes en charge des dossiers de notation sur les sites du HDF de Cergy le 26 avril 2011 et du HDF d'Ermont le 28 avril 2011**. Les coordonnées de tous les représentants sont sur le site de la CGT Finances Publiques Val d'Oise. Les dossiers sont aussi bien défendus pour les syndiqués que pour les non syndiqués.

Toutes les raisons de faire un recours

- Vous n'avez pas eu droit à l'entretien préalable à la notation
- Pour obtenir une notation plus juste et faire en sorte que votre travail soit reconnu
- Les appréciations restent en permanence dans le dossier individuel
- Les conséquences direct sur l'avancement d'échelon
- Les conséquences des trois dernières notes (voir plus) pour le tableau d'avancement
- Les conséquences de l'avis pour le changement de corps sur la liste d'aptitude

ACCIDENTS DU TRAVAIL :



INDECOSA

Créée par la Cgt en 1979, Indecosa-Cgt est une association reconnue par l'Etat pour : aider et conseiller les consommateurs ; défendre leurs droits individuels et collectifs ; débattre avec les pouvoirs publics ; promouvoir un consumérisme social et environnemental. Les syndiqués y sont adhérents de droit.

indecosa@cgt.fr

La Double Peine

Dans le jargon judiciaire, on appellerait ça la double peine.

Dans le langage châtié de la DGFIP, on appelle ça une nouveauté.

Parmi toutes les grandes et belles nouveautés pensées et concoctées par notre gouvernement et sa majorité, il en est une qui ne devrait pas passer inaperçue par les travailleurs de notre pays :

Les indemnités temporaires d'accident du travail ou de maladie professionnelle versées à compter du 01/01/2010 sont imposables à hauteur de 50 % de leur montant dans la catégorie des salaires. Le montant déclaré par les organismes de sécurité sociale et indiqué sur les déclarations tient compte de cet abattement de 50 %. (LF 2010 ; CGI, art. 81-8°)

Quand le progrès social est en marche, on ne sait pas quand il va s'arrêter. Peut-être en 2012?

Nous n'avons pas encore eu connaissance des modalités d'application de cet article du CGI, mais pour reprendre le leitmotiv cher à notre président et à sa majorité, on sent bien que « nous devons faire preuve de pédagogie ». Il va être facile d'expliquer à un salarié accidenté du travail ou atteint d'une maladie professionnelle qu'en plus d'avoir à en supporter les conséquences au quotidien, il faudra qu'il mette la main au portefeuille.

Qu'en sera-t'il si la responsabilité de l'employeur est mise en cause dans l'accident ou la maladie? Tu as « mangé » de l'amiante, tu es tombé de ton échafaudage parce que ton patron fait des économies sur la sécurité de ses salariés, tu es à France Télécom et tu es dépressif. Tant pis, c'est comme ça faut « casquer »!

Victime de son patron et taxé sur ses indemnités?

Peut-on compenser les multiples exonérations de charges ou d'IS en taxant des femmes et des hommes victimes de leur travail (et/ou de leur patron) ? Quelle position méprisante et « médefisante ».

Les travailleurs du public et du privé ont une nouvelle fois la preuve que les acquis ne le sont jamais réellement et que faire valoir ses droits est une lutte de tous les jours.

NON à la disparition programmée des délégations départementales d'action sociale !

La CGT s'inquiète fortement du démantèlement des délégations départementales de l'action sociale.

Un projet de régionalisation est en cours : Au prétexte du passage à CHORUS pour la gestion des crédits déconcentrés, et à sa dimension régionale, il est prévu de créer des plates-formes régionales gérées par un chef de support nommé par le Secrétariat Général. Jusqu'à présent cette nouvelle architecture n'avait jamais été évoquée, et pourtant sa mise en place est imminente.

Le transfert de missions et tâches des délégations vers cette plate forme est prévu mais aucun détail ne nous est fourni, alors que ces "évolutions" sont en partie finalisées. En effet, des mesures sont déjà imposées aux associations (ALPAF et EPAF) au mépris de leurs assemblées générales. Bel exemple de modernisation du dialogue social !

Ce nouveau schéma va vider les délégations départementales d'une part importante de leurs tâches, qui se limiteront dorénavant à la gestion du Budget d'Initiative Locale (BIL), à l'animation du CDAS et un semblant d'information des agents.

La grande majorité des délégations va être constituée du seul délégué et les assistants de délégations devront soit réintégrer, soit rejoindre le chef lieu de région.

Face à tant de mépris vis-à-vis des personnels des délégations et des agents bénéficiaires de l'action sociale, nous ne pouvons cautionner cette casse qui consiste à limiter l'action sociale départementale à un simple guichet.

La CGT s'oppose à ce démantèlement qui remet en cause les missions des délégations, le rôle du délégué, le dialogue social de proximité et l'ensemble des moyens de l'action sociale.

Ce projet est inacceptable, c'est pourquoi les Fédérations des Finances CGT exigent son abandon pur et simple.

JAPON

La CGT et L'Avenir social lancent un appel urgent à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents, des salariés envers le peuple japonais, victime d'un terrible tremblement de terre suivi d'un tsunami entraînant un accident nucléaire majeur.

Les pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures et d'activités économiques ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays.

Face à cette tragédie, le peuple japonais a besoin d'une solidarité à la hauteur des besoins immédiats.

L'Avenir Social et la CGT, organiseront la redistribution des fonds collectés en fonction des besoins définis et en coopération avec les organisations syndicales japonaises.

Nous comptons sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :
« L'Avenir social – solidarité Japon »
263, rue de Paris – case 419
93514 Montreuil CEDEX

75% de votre don sont déductibles des impôts, un reçu vous sera adressé.

Un syndicat confédéré, ça sert (aussi) à ça !

Je suis allé soutenir les 88 salariés de la société Matelas Benoist à Auvers sur Oise le mercredi 16 février, qui organisaient un pique-nique revendicatif avec l'aide de l'Union Départementale CGT du Val d'Oise..

N'étant pas un habitué de ce genre de situation, j'ai alors découvert qu'il pouvait se passer tout près de nous des luttes de salariés pour leurs droits élémentaires :

Les salariés de cette usine de fabrication de matelas viennent d'élire des représentants du personnel, tous CGT (les résultats des élections sont contestés par le patron, qui a tout fait pour empêcher leur déroulement).

Ils venaient d'obtenir la régularisation de la plupart d'entre eux (nombreux d'origine africaine, beaucoup étaient jusque là sans papiers, ce qui ne les empêchaient pas de travailler depuis plusieurs années en France !).



Organisés en section syndicale, ils ont établi la liste de leurs revendications : la régularisation du reste de leurs camarades, un temps de pose de 20 minutes (pose qui leur a été supprimée depuis longtemps), un treizième mois pour tous à la place d'une prime variable "à la tête du client", une porte aux toilettes (eh oui !...), et surtout le respect qui leur est dû en tant que membre de l'espèce humaine : qu'on arrête de leur parler comme à des chiens, que les retards des transports en commun soient pris en compte par la direction au lieu d'être retirés de leur paye, l'arrêt des brimades en tous genres subies au quotidien (surveillance avec un chien qui les terrorise par exemple).

Certains salariés ont témoigné que depuis huit ans qu'ils travaillent dans l'entreprise, leur salaire n'a pas décollé du SMIC, alors que l'entreprise vient de se vanter d'être au deuxième rang dans son secteur !

Après avoir reçu les représentants du personnel, le patron leur a dit qu'il n'avait pas à discuter avec la CGT et qu'il pouvait faire recevoir les représentants du personnel par son avocat, mais pas avant... vendredi, soit trois jours après !

Qu'à cela ne tienne, les salariés, bien décidés à ne pas se laisser balader ainsi, se sont tous réunis et ont voté à l'unanimité la grève immédiate et illimitée.

Dès le lendemain, le patron agitait drapeau blanc : lui qui refusait le dialogue, il proposait soudain, entre autres, le respect de la dignité humaine inscrite dans un protocole, 100 € de salaire mensuel supplémentaire, une pose de 20 minutes, une porte aux toilettes, une prime de régularité avec rappel sur 5 ans, et la régularisation des salariés encore sans papiers (8) auprès de la préfecture.

Belle leçon de courage, que celle de ces salariés, qui partaient de rien. C'est bien la preuve que la détermination peut apporter bien des succès !

Un membre de l'équipe syndicale.



Ras la casquette, A qui la faute????

Les agents de de la DDFIP du Val d'Oise en général et du CDFIP de Cergy en particulier en ont ras le bol du manque d'hygiène dans nos locaux.

Las de répéter toujours la même chose, alors que rien ne change!

La direction a beau jeu de renvoyer les problèmes sur les agents de propreté, et de se dédouaner de toutes responsabilités!!!! elle est le donneur d'ordre, combien d'heures de ménages sont rémunérées? Combien de personnes travaillent sur chaque site??? combien sont elles payées?? Les gestionnaires connaissent t'ils le contenu des contrats et les tâches à effectuer???

Faut il faire une journée de grève pour être entendus sur une question aussi banale que la propreté???

Après avoir dénoncé un marché national qui ne donnait pas satisfaction, la société O'Nett et aurait remporté

le nouveau marché, mais à quel prix???

On apprend par exemple que sur Cergy, avant la société O'Nett il y avait 7 personnes qui travaillaient 2h15 par jour.

Depuis O'Nett il n'y a plus que 5 personnes pour 2h30 par jour.

Cherchez l'erreur?

Cela coule de source: moins de personnel = plus de propreté!!!

Il faut savoir que ces personnes doivent même acheter leurs gants eux-mêmes qui ne sont pas fournis par leur employeur; que certains Chefs de service DDFIP donneraient des ordres à ces personnels et exigeraient de leur part d'effectuer des tâches qui ne sont pas dans le contrat de travail.

Mal être au travail, ordres divergents entre la Société O'Nett et les « chefs » de la DDFIP! Que les chefs de ces personnes décident une bonne fois pour toute!

Nous vous invitons à discuter avec ces personnels pour connaître leurs conditions de travail.

Attention Point d'étape ! Règle de gestion - mutations /1ère affectation

Le cycle de rencontre avec l'administration a débuté en septembre 2010, depuis cette date la CGT Finances Publiques oeuvre à la prise en compte de ses orientations par l'administration. **Ce cycle doit se terminer (pour les grands principes) avec les annonces qui seront faites par l'administration le 7 avril.**

La CGT Finances publiques va continuer d'ici là à faire ses propositions dans le but d'une amélioration des règles de gestions pour tous les personnels de la DGFIP.

Mouvement général et 1ère affectation :

L'administration a précisé que les agents en première affectation seraient affectés dans le cadre du mouvement général, interclassés avec les titulaires, sur la base d'une ancienneté recalculée dans leur nouveau grade. Cette disposition rejoint une revendication adoptée par la CGT Finances Publiques lors de son congrès fondateur.

L'administration acte le critère de l'ancienneté :

La CGT est la seule organisation syndicale à revendiquer une bonification liée à l'ancienneté de la demande.

La CGT a toujours demandé que les agents soient classés à l'ancienneté administrative mais revendique qu'une bonification significative à l'ancienneté de la demande de mutation soit instaurée de façon pérenne comme celle existante dans la filière gestion publique afin de ne pas pénaliser les agents de cette filière. La Direction Générale ne veut retenir ce principe de bonification que dans le cas où la période de convergence s'avèrerait insuffisante à résorber le nombre d'agents en demande sur les tableaux de la filière gestion publique.

Nombre de mouvements :

L'administration ne propose qu'un seul mouvement annuel de mutation (avec peut-être un mouvement complémentaire pour la catégorie C). La CGT a revendiqué 2 mouvements par an. La question n'est toujours pas tranchée (cf mouvement spécifique des agents B et C de la filière gestion publique).

Bonification pour enfants :

La CGT en a demandé le maintien dans les nouvelles règles (bonification fictive de 6 mois par enfant à charge). Pas de décision à ce jour de l'administration.

Demande liées :

la CGT a demandé que soit maintenu ce dispositif.

Nombre de vœux :

L'administration proposait de limiter le nombre de vœux sur 10 départements. La CGT a refusé cette restriction souhaitant le maintien d'un nombre illimité de vœux. L'administration a finalement accepté.

Affectation sur une RAN (résidence d'affectation nationale) :

L'administration a défini 566 RAN d'affectation, à partir du ressort territorial des SIP et des trésoreries qui y sont rattachées.

La CGT bien que revendiquant une affectation à la résidence a acté ce point puisqu'il offre aux agents de la filière gestion publique (aujourd'hui affectés au département) une affectation plus fine. Pas de changement pour les agents de la filière fiscale.

Affectation sur missions/structures :

Suite aux exigences de la CGT, l'administration a fourni de nouvelles propositions d'affectation sur missions/structures au niveau de la CAP nationale par rapport à son projet initial. Ainsi le choix d'affectation se fait sur plusieurs « blocs ».

- mission fiscalité : pour les A gestion contrôle ou FI, pour les B fiscalité personnelle ou fiscalité professionnelle;
- mission gestion des comptes publics;
- mission cadastre;
- mission hypothèques
- possibilité également de demander une structure informatique, une direction, une BCR, un poste d'huissier, de chef de poste comptable ou de chef de contrôle des hypothèques.

Pour la CGT, ces propositions sont des avancées par rapport aux propositions initiales de la DG, néanmoins la CGT continue et continuera de porter sa revendication pour obtenir les affectations les plus fines possibles dès le niveau national.

La CGT Finances Publiques te rappelle que ces premières indications ne sont qu'un point d'étape avant la réunion de synthèse du 7 avril. Même si l'on peut voir que les grandes lignes sont établies, certaines modifications peuvent encore intervenir.